



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Renforcement de l'offre de soins par la sollicitation des IPA

Question écrite n° 42312

### Texte de la question

Mme Carole Grandjean appelle l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur le renforcement de l'offre de soins par la sollicitation des infirmiers en pratique avancée. Consacré dès 2016 à l'article L. 4301-1 du code de la santé publique, l'infirmier en pratique avancée (IPA) est un infirmier expérimenté qui travaille au sein d'une équipe de soins, ambulatoire ou hospitalière. Il se distingue des infirmiers en soins généraux par son champ de compétences élargi et une plus grande autonomie. Le Gouvernement, par le Ségur de la santé, s'est déjà engagé en faveur de ces professionnels en augmentant les places en formation d'infirmier en pratique avancée pour porter les effectifs d'IPA à 3 000 à la fin du quinquennat puis à 5 000 en 2024 ainsi qu'en revalorisant les grilles indiciaires des IPA, preuves de la confiance qui leur est accordée. L'offre de soins dans les territoires pourrait être considérablement renforcée par ces professionnels, expérimentés, formés, aux compétences élargies, qui opèrent déjà une activité de coordination et de concertation avec l'équipe de soin et peuvent déjà réaliser des actes techniques sans prescription médicale. Ils seraient à même d'orienter les patients vers un médecin pour un diagnostic de ce dernier et pour l'initiation des thérapeutiques dans le respect du parcours de soins coordonné. Alors que l'Assemblée nationale vient d'adopter en première lecture du PLFSS 2022 un amendement autorisant une expérimentation ouvrant la primo-prescription aux IPA, elle lui demande si un cadre de discussions sur la rémunération est prévu à l'agenda et comment la profession sera associée au retour d'évaluation sur l'accès direct de la population aux IPA, afin de renforcer l'offre de soins et d'améliorer le système de santé.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Carole Grandjean](#)

**Circonscription :** Meurthe-et-Moselle (1<sup>re</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 42312

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** [Solidarités et santé](#)

**Ministère attributaire :** [Santé et prévention](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [2 novembre 2021](#), page 7948

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)